

LE PROGRÈS ÉGYPTIEN

REVUE HEBDOMADAIRE D'EGYPTE,

POLITIQUE, FINANCIÈRE, COMMERCIALE, LITTÉRAIRE ET D'ANNONCES.

Le Journal paraît tous les Samedis.

ON S'ABONNE : à ALEXANDRIE, aux Bureaux du Journal.—DANS TOUTE L'EGYPTE, chez les principaux Libraires.—à PARIS, à la *Librairie Nouvelle*, Boulevard des Italiens.

On peut adresser les demandes d'abonnement, par Lettre affranchie, au Directeur du Journal, 37, Rue Chérif-Pacha, à Alexandrie.

PRIX DE L'ABONNEMENT.		INSERTIONS.		POUR TOUT CE QUI CONCERNE	
ALEXANDRIE et L'EGYPTE	Six Mois, 20 Francs. Un An, 35 „	Annonces 50 Centimes la Ligne Réclames..... 1 Franc la Ligne Prix du Numéro..... 1 Franc.	la Rédaction et les Annonces, s'adresser au Bureau du Journal		
ETRANGER	Six Mois, 25 „ Un An, 45 „				

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

AGENCE REUTER.

Londres le 18 Septembre 1869.

Le *Times* d'aujourd'hui dit que la meilleure attitude à observer maintenant par le Sultan et le Vice-Roi serait le plus complet *statu quo*; qu'on ne pourra s'attendre à plus que cela sans courir des risques qu'il serait mal avisé pour l'un ou l'autre de provoquer et que les Puissances amies ne voudraient probablement pas permettre.

Nubar-Pacha et M^r de Lesseps sont partis de Marseille dimanche pour Alexandrie.

Alexandrie, le 22 Septembre 1869.

Le conflit Turco-Egyptien paraissait entré dans une période de calme relatif; on était resté ici sous l'impression de la dernière lettre du Grand Vizir, formulant divers points à l'acceptation du Vice-roi, et contenant une invitation à ce prince de se rendre à Constantinople après cette acceptation. Nous avons expliqué comment, suivant nous, plusieurs des demandes de la Sublime-Porte ne nous semblaient pas de nature à être accueillies, et de fait les journaux d'Europe annonçaient que les Puissances ne pouvaient en conseiller l'acceptation, et le Vice-roi lui-même n'avait pas pris le parti de s'y soumettre, puisqu'il ne faisait aucuns préparatifs pour se rendre à Constantinople :

On était donc resté dans un espèce de *statu quo* qui n'avait rien d'effrayant, car la seconde lettre Vizirienne ne contenait pas comme la première d'injonctions comminatoires.

Ce *statu quo*, en l'état du conflit, est ce qui paraît le mieux convenir, en ce moment, au tempérament de l'Europe qui ne veut, à aucun prix, voir des complications s'élever en Orient. Cette disposition de l'Europe est traduite dans un article du *Times* du 18 Septembre dont le télégraphe nous apporte le sens et que nous reproduisons plus haut.

Cependant des nouvelles sont arrivées ces jours derniers de Constantinople, qui n'ont point transpiré et qui ont paru assez graves, au Gouvernement local, pour motiver un conseil extraordinaire des Ministres au Caire ;

la plupart des Consuls Généraux se sont rendus également dans la capitale.

Est-ce un arrangement définitif que l'on discute au Caire en ce moment, ou sont-ce de nouvelles exigences de Constantinople qu'on examine?

Nous ne tarderons pas à être fixés à cet égard.

A en croire le journal la *Turquie*, qui parvient maintenant régulièrement en Egypte malgré les précautions prises par le Gouvernement pour le retenir, Constantinople ne serait pas encore satisfaite; elle insisterait sur l'acceptation de ses premières demandes et même elle souleverait de nouveaux points de difficultés. Nous reproduisons, d'après la *Turquie*, un article relatif à la neutralisation du Canal maritime de Suez qui est la preuve évidente des dispositions peu conciliantes de la Porte, et assurément les Puissances ne sauront pas bon gré au Gouvernement Ottoman s'il soulève sérieusement cette grave question en ce moment.

Après avoir parcouru la collection du journal *La Turquie*, nous ne comprenons pas comment le Gouvernement Egyptien s'est décidé à en arrêter l'entrée en Egypte. On s'était figuré ici que le journal de M^r Bordeano contenait de nouvelles et violentes attaques contre le Vice-roi. Il se borne à critiquer les actes de l'administration d'Ismail-Pacha et l'apologie que Son Altesse a faite d'elle-même dans sa réponse au Grand-Vizir. Or, sur un pareil terrain, on peut discuter et, pour nous, nous l'aurions fait avec un véritable plaisir, toujours en nous pénétrant de l'intérêt de l'Egypte et nous croyons fermement que sur bien des points nous aurions pu le faire victorieusement; mais il ne nous semblerait pas généreux de combattre un journal persécuté.

On ne gagne jamais rien à arrêter l'élan de la publicité : à Constantinople on l'a compris, et le Gouvernement Impérial est entré dans une voie libérale, à cet égard, que nous ne saurions trop approuver et que nous voudrions voir suivre par l'Egypte. Ainsi à Constantinople on publie le budget; on livre aux journaux le compte rendu de la justice assez détaillé pour qu'on puisse se rendre compte du nombre des instances engagées en première instance et en appel, de celles qui ont

été transigées ou qui ont reçu une solution; on indique la nationalité des plaideurs, le montant des sommes réclamées et celui des allocations.

Nous n'avons pas besoin d'insister pour faire comprendre à nos lecteurs quel intérêt, il y aurait à ce qu'un pareil travail fut entrepris et communiqué à la presse Egyptienne.

En ce moment surtout où la commission relative à la réforme judiciaire va se réunir à Alexandrie, un pareil document serait indispensable pour éclairer la commission.

Les travaux de cette commission vont commencer assure-t-on, dans la seconde quinzaine d'Octobre; nous avons annoncé le choix fait par l'Angleterre de Sir Philip Francis comme Commissaire: on assure que la France va envoyer un des chefs de division du Ministère des affaires Etrangères.

Son excellence Nubar Pacha, Président de la commission, est attendu à la fin de la semaine en Egypte.

Nous désirons sincèrement que le conflit Turco-Egyptien soit apaisé avant la réunion de la commission, qu'il n'en trouble point les délibérations et que de sa réunion date une nouvelle ère de prospérité pour l'Egypte. Il y a assez longtemps qu'elle l'attend.

Nous reproduisons, d'après la *Turquie*, une appréciation assez curieuse de la question de neutralisation du canal de Suez.

Cette question ne semble même soulevée que pour entretenir les causes de dissentiment entre la Turquie et l'Egypte.

Voici le raisonnement de M. Bordeano: « Laisser le canal au Khédivé, c'est le laisser à un prince trop faible pour le défendre. Je le crois bien, si vous lui enlèvez ses armes et ses navires!

« Le neutraliser n'avance à rien; car dès qu'une puissance se croit en force elle ne respecte pas la question de neutralité. »

Ici la *Turquie* est assez dans le vrai; mais la conclusion est assez piquante.

Il faut remettre le canal entre les mains de son légitime propriétaire qui est le Sultan.

« La Turquie maîtresse du canal pourra dicter des conditions à ceux qui voudront le pratiquer. Elle trouvera dans sa possession assez de force pour s'opposer à des mesures oppressives qu'on voudrait lui faire subir.

« Elle peut obtenir la possession du canal si elle se hâte, parce que les puissances ne sont pas prêtes à la lutte. »

Et M. Bordeano conseille à la Turquie de s'emparer de force du canal.

Qu'en pensent Messieurs les ambassadeurs de France, d'Angleterre et d'Autriche près la Sublime Porte ?

Voici l'article de la *Turquie* du 8 Septembre 1869:

LE CANAL DE SUEZ.

Pendant de longues années la pioche a travaillé à séparer l'Afrique de l'Asie sans trop émouvoir l'attention du public. Les hommes d'Etat convenablement placés pour embrasser l'avenir, les savants aux aguets de la solution d'un grand problème, les grands commerçants et les grands industriels dont les spéculations embrassent le monde, dirigeaient bien leurs regards vers le lieu où s'accomplissait une œuvre plus gigantesque qu'un travail pharaonique, mais le vulgaire se souciait assez peu des conséquences que devait enfanter ce mariage entre deux mers. Les doutes qui s'élevaient sur la possibilité d'amener l'entreprise à bien, contribuaient à éraousser l'attention publique.

Mais aujourd'hui le flot du canal s'est élevé au dessus des sables et au dessus des doutes, et il commence à renvoyer vivement, aux yeux de tous, les teintes, tantôt bénignes tantôt sinistres, des intérêts et des ambitions qui planent au dessus de lui.

Pour le moment le sinistre l'emporte sur le béni.

Le grand passage du commerce universel est ouvert, mais qui en sera le gardien ? Qui aura le pouvoir de le fermer ou de l'ouvrir à son gré ? Qui sera l'arbitre de la prospérité commerciale du globe ?

Cette question surgit comme le monstre premier-né du nouveau détroit.

Certes, il ne faut pas longtemps réfléchir pour en mesurer les redoutables proportions, et les innombrables ramifications. On comprend aujourd'hui la répulsion que, dès le principe, la prudente Angleterre a manifestée pour cette œuvre.

Mais aujourd'hui la Méditerranée est versée dans la mer Rouge et il faut la boire. D'ailleurs c'était un événement qui devait nécessairement arriver tôt ou tard, et les douleurs, que peut être infligera son apparition, ne suffisent pas pour dérober à nos yeux les joies et les gloires de son avenir.

En attendant, il nous semble que le bruit qui s'est élevé autour des entreprises du Khédive a pour véritable motif le sort futur du Canal.

Le Canal appartiendra-t-il au Khédive, ou au Sultan, ou sera-t-il neutralisé ? Voilà les trois alternatives qui luttent sourdement dans les profondeurs les plus obscures de la question Egyptienne.

Il serait bien impertinent à un simple journaliste de donner des conseils, de proposer des solutions aux dieux de ce monde. Nous voulons seulement présenter à nos lecteurs, les éléments sur les quels rouleront, en cette matière, les disputes politiques.

Laisser le canal en propriété au Khédive, c'est le livrer à qui serait trop faible pour le défendre, et par conséquent l'exposer à tomber, un jour ou l'autre, en quelque main puissante qui ferait un lion, pour les nations, de l'œuvre destinée à être un lien international.

La neutralisation du canal semble être plus rassurante ; mais qu'est ce qu'une neutralité ?

Une convention que les intérêts brisent dès qu'ils se sentent en force. Une déclaration de neutralité aura-t-elle jamais un caractère plus sacré, une virtualité plus puissante que les traités de 1815 ? Où sont les traités de 1815 ?

Ensuite ne serait-ce pas une injustice de jeter le *tabou* diplomatique sur ce qui est la propriété, non pas de la diplomatie, mais de l'empire Ottoman ? Serait-il logique, aujourd'hui qu'on s'efforce de raffermir la Turquie sur sa base, de lui retirer de dessous les pieds la plus forte de ses assises ?

Car il est certain que remis entre les mains de son possesseur légitime, le canal de Suez relèverait immensément la position internationale de l'empire Ottoman. La Turquie, maîtresse du Canal, pourra, dans une certaine mesure, dicter ses conditions à ceux qui voudront le pratiquer. Y aura-t-il dans ce pouvoir quelque chose de redoutable pour la liberté du monde ? Non, car la Turquie aura toujours trop besoin du monde pour essayer de peser sur lui. Mais il est vrai aussi qu'elle trouvera dans la possession du canal assez de force pour s'opposer à des mesures oppressives que l'on voudrait lui faire subir.

La Turquie est assez forte pour ne pas laisser tomber le canal en d'autres mains, elle ne l'est pas assez pour s'en faire un instrument de domination. Le canal doit donc lui appartenir, non seulement comme propriété, mais encore comme un dépôt à elle confié par le monde entier.

Rien donc de plus raisonnable que l'énergie déployée aujourd'hui par le Gouvernement Impérial dans ses relations avec le Khédive. Il s'agit aujourd'hui pour la Turquie de s'attacher si fortement l'Égypte que le canal de Suez ne puisse s'échapper entre les deux. Ceci est probablement la seule solution qui puisse éviter, au grand passage, un sanglant baptême. La Turquie l'obtiendra-t-elle ? Oui, si elle se hâte. Les Puissances ne sont pas encore assez prêtes à la lutte pour ne pas s'accorder à saluer le droit et la raison et pour manifester des avidités trop criantes, des vues trop personnelles. L'énergie et la rapidité ont réussi à la Turquie dans l'affaire de la Grèce, elle lui réussiront dans celle du canal de Suez.

DE LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION DANS LA MER ROUGE A PROPOS DU DERNIER ACCIDENT.

L'événement arrivé ces jours derniers, dans le golfe de Suez à un bâtiment de la Compagnie Péinsulaire et Orientale, nous a engagés à rechercher la cause de l'accident et le moyen d'en prévenir de semblables. Au moment où le Canal de Suez va être ouvert à la grande navigation, et va multiplier les passages de navires par la mer Rouge, il nous a paru utile d'appeler l'attention des gens compétents sur cette question, que nous ne pouvons guère qu'indiquer sommairement dans notre feuille.

Le golfe de Suez, dans lequel vont pénétrer les navires en sortant du Canal, est, pour ainsi dire, un second canal plus large qui s'étend sur une longueur d'environ 180 milles. Il ne présente aucun danger extraordinaire à la navigation, sauf dans la traversée de l'archipel de Jubal situé précisément à l'entrée du golfe, à l'endroit où la mer Rouge prend toute sa largeur.

C'est sur l'île de Chedouan, la principale de l'archipel de Jubal, qu'est venu se briser le *Carnatic*.

Il ne nous appartient pas de rechercher s'il

y a eu faute ou négligence de la part du capitaine du *Carnatic* ; nous signalons seulement que l'accident est arrivé de nuit, sur un rocher qui se relie à l'île de Chedouan, et que sur la côte il n'existe pas de phare.

Les capitaines des navires qui viennent de Suez partent ordinairement de ce port vers les 4 heures de l'après midi afin de traverser de jour l'archipel de Jubal ; c'est qu'ils savent, par expérience qu'en cet endroit existent des dangers ; mais les navires qui viennent du détroit de Bab-el-Mandeb peuvent-ils calculer leur marche de façon à passer de jour dans cet endroit dangereux ?

Outre que la passe est étroite, les courants y sont d'une violence extrême sur tout lorsque règnent les vents nord-ouest qui sont les plus fréquents dans ces parages.

Il n'existe qu'un seul phare sur l'archipel de Jubal ; il est placé sur l'île d'Asrahfi, le premier de l'archipel en venant de Suez, il est suffisant pour indiquer aux navires qui traversent de nuit, leur ligne de passage, mais quand, après avoir traversé le canal dans cette partie la plus étroite, le navire entre dans la mer Rouge, il doit éviter l'île de Chedouan sur sa droite, vers laquelle le portent les courants. On voit dès lors qu'un phare sur cette île serait d'une grande utilité aux navires qui viennent de nuit du côté de Suez.

Mais si le phare à établir serait d'une grande utilité pour les navires venant de Suez, il serait d'une bien plus grande utilité encore pour les navires qui, venant d'Aden ou des côtes de la mer Rouge, veulent entrer dans le golfe de Suez ; que de fois des navires sont entrés dans le golfe d'Akabah croyant entrer dans le golfe de Suez.

Il y a évidemment une nécessité qui s'impose de réclamer énergiquement l'établissement d'un phare sur l'île de Chedouan, et la Compagnie de Suez est trop intéressée à faire écarter tous les dangers de la navigation dans la mer Rouge pour ne pas s'occuper de suite de cette question.

Mais l'établissement d'un phare sur l'île de Chedouan ne nous paraît pas suffisant surtout pour faciliter la navigation des navires à voiles dans la mer Rouge.

Les bâtiments à voiles, qui viennent de l'Inde et traversent la mer Rouge, trouvent dans cette mer, de puis le détroit de Bab-el-Mandeb jusqu'à l'archipel de Jubal, une mer assez large pour éviter les écueils des côtes et tirer des bordées suffisantes pour aller chercher les vents qui leur sont nécessaires pour remonter vers Suez. Arrivés à l'Archipel de Jubal, ils rencontrent les écueils de l'île de Chedouan, la passe étroite entre l'Archipel et la côte d'Asie et les courants violents qu'ils ne peuvent, la plus part du temps, remonter, qu'après avoir attendu fort longtemps des vents favorables.

Il nous paraît donc nécessaire de rechercher si l'on ne pourrait utiliser, dans l'intérêt de la navigation à voiles, les passes qui existent entre les îles de l'Archipel et la côte d'Afrique.

Il paraît que rien ne serait plus facile ; il existe, entre l'archipel et la côte, des mouillages et des abris très sûrs et des passes assez larges et assez profondes pour conduire les navires dans le golfe de Suez au dessus du phare d'Asrahfi.

Il suffirait, pour utiliser ces abris et ces passes, d'établir un phare avec un poste de pilotes sur l'île de Chedouan, de combiner le feu de ce phare avec celui d'Asrahfi, de mettre l'île de Chedouan en communication par un télégraphe avec la pointe de Jemseh où pourrait stationner un petit remorqueur.

C'est à Jemseh qu'est précisément le centre de l'établissement qu'a fondé la Compagnie française à la tête de laquelle est placé M. le marquis de Bassano, pour exploiter les souffres de la côte ; il y a donc déjà là un centre tout formé qui peut être d'un utile secours pour faciliter la création que nous demandons.

Il n'y a pas à hésiter en présence des douloureux enseignements que la navigation vient de recevoir. Dans l'intérêt de l'humanité et dans celui du commerce du monde entier, dans l'intérêt bien entendu de l'Egypte, à laquelle le transit par la mer Rouge va donner une importance toute nouvelle et dans celui de la Compagnie Universelle du Canal de Suez, il faut vite étudier et résoudre la question.

Nous savons qu'elle a été étudiée récemment par le contre-amiral Excelmans dont la compétence, en pareille matière, ne peut être réeusée par personne, mais que les études du célèbre amiral et les propositions qui les ont suivies n'ont pas reçu, l'année dernière, un accueil favorable du Gouvernement Egyptien.

Mais, aujourd'hui, instruit par le terrible accident dont vient d'être victime un navire anglais, le Gouvernement Egyptien n'hésitera pas, nous en sommes convaincus, à reprendre la question et à lui donner une prompt solution qui satisfasse à la fois les intérêts de l'humanité et ceux du commerce et de la navigation

Les commissaires nommés, sur la demande du Vice-Roi d'Egypte, par la plupart des puissances européennes pour faire une enquête sur les prétendus abus des capitulations dans ce pays, commenceront bientôt leurs travaux. C'est Sir Philip Francis, juge de la Cour Suprême Consulaire de notre ville, qui sera le délégué anglais, et la France se fera représenter, au sein de la même commission, par un chef de division du ministère des affaires étrangères. Bien que l'on s'attende à ce que l'Autriche, la Prusse et la Russie prennent aussi part à cette enquête, les noms de leurs commissaires respectifs ne sont pas encore connus. La commission dont nous parlons, doit se réunir à Alexandrie ou au Caire vers le 15 Octobre, et ses fonctions devront se limiter strictement à s'enquérir des abus allégués et à présenter un rapport à ce sujet, dans le but de fournir à leurs gouvernements respectifs, des données d'après lesquelles ceux-ci pourront décider s'il est opportun ou non de modifier l'état des choses actuel. Durant l'absence de Sir Philip Francis, qui durera probablement plusieurs mois, M. Cookson remplira les fonctions de juge de notre Cour Consulaire, et M. le vice-consul Guarracino celles de consul général.

(*Levant Herald.*)

FAITS DIVERS.

On lit dans l'*Egypte* :

La presse européenne a reçu du Khédive les lettres d'invitation pour l'ouverture du canal de Suez.

A la lettre d'invitation, est jointe la note suivante :

Les personnes invitées, auxquelles il conviendrait de borner leur voyage au canal maritime de Suez, devront quitter Paris au plus tard le 7 novembre ; celles qui désireraient

visiter la Haute Egypte sont priées de le faire connaître vers le 1^{er} septembre, attendu qu'il leur faudra partir de Paris le 7 octobre, s'embarquer à Marseille le 9 et se trouver le 16 octobre au Caire. Leur départ pour la Haute Egypte jusqu'à la première cataracte aura lieu dans la seconde quinzaine d'octobre, et leur retour au Caire sera calculé de manière à les faire assister à l'inauguration.

Les personnes invitées n'auront pas à s'occuper des passes de chemin de fer qui leur seront délivrées à Paris, et des cabines qui seront retenues, à leur intention, à bord des paquebots des Messageries impériales ou à ceux de la Compagnie péninsulaire, suivant leur convenance, ainsi que de leur séjour en Egypte.

Le retour pourra s'effectuer directement, soit d'Alexandrie à Marseille, soit d'Alexandrie à Brindisi, et puis par les chemins de fer italiens et français.

Les personnes invitées trouveront auprès de M. Nabaraouy-Bey, délégué de S. A. le Khédive à Paris, 9, rue Roy, tous les renseignements complémentaires qu'elles pourraient désirer.

Nous avons le plus grand espoir de voir arriver avant un mois les principaux représentants de la Presse Européenne, ils ne négligeront pas une pareille occasion de faire, sans bourse délier, un des plus intéressants voyages qu'on puisse désirer et qui leur fournira, peut être, l'occasion de connaître un peu mieux l'état de l'Egypte qu'ils ne l'ont appris ans le *Fellah* de M. About.

L'escadre Italienne qui se trouve actuellement en rade d'Alexandrie est composée comme suit :

Roma-Vaisseau cuirassé portant pavillon Amiral, commandant comte Del Santo-639 hommes d'équipage.

Messina vaisseau cuirassé commandant Figari-500 hommes d'équipage.

Castelfidardo vaisseau cuirassé commandant Cacace-420 hommes d'équipage.

Principe Umberto commandant de Viry 500 hommes d'équipage.

Varese commandant Manescaleo.

Venetia commandant Corsi-70 hommes d'équipage.

On parle vaguement d'un nouveau complot qui aurait été découvert à Alexandrie et dans lequel seraient compromis des individus de différentes nationalités ; les détails nous manquent pour en dire davantage aujourd'hui.

Son Altesse royale le Prince Amédée duc d'Aoste, est arrivé avec l'escadre Italienne devant les passes d'Alexandrie le 20 courant. Le vaisseau amiral que montait le Prince, *Roma* n'ayant pu franchir les passes à cause de son grand tirant d'eau, un bateau à vapeur est allé le chercher à bord où s'était rendu M. de Martino, consul général d'Italie. Une grande partie de la colonie italienne faisait la haie dans une multitude de barques rangées sur le passage du petit vapeur qui conduisait le Prince au débarcadere du palais de Raz-el-tin.

Au pied des échelles, le Prince a été reçu par Son Altesse le Prince héritier accompagné de plusieurs hauts fonctionnaires Egyptiens.

Après un repos de quelques instants au palais de Raz-el-tin, les Princes se sont rendus dans l'après midi au palais de S. A. Tewfick Pacha sur le canal. Dans la soirée le duc d'Aoste est retourné à son bord ; Hier il est parti pour le Caire.

Le fonctionnaire Egyptien attaché à la personne du noble visiteur est Son Excellence Pini-Bey.

On remarque depuis quelques jours d^e superbes cawas, couverts d'une tunique bleu de ciel chamarrée de riches passementeries orange. On dit que ces cawas sont destinés à l'institut Egyptien.

Nous n'avons jamais entendu dire qu'il y ait eu, dans la docte assemblée, des séances assez orageuses pour nécessiter cette nouvelle création.

On écrit qu'un célèbre professeur Allemand de l'université de Gœtingue, très versé sur les antiquités Egyptiennes et sur l'histoire de ce pays, a été appelé par le Vice-roi pour créer et diriger au Caire un lycée supérieur.

Nous sommes informés que des ordres supérieurs sont envoyés dans les Provinces par le Ministère de la Police afin que les mendiants soient renvoyés dans leur pays respectif. Excellente mesure, mais c'est en Turquie qu'elle est prise et non pas ici.

Un nouveau journal, *L'internazionale*, journal du Commerce, des finances, et d'annonces, vient de paraître à Alexandrie; nous lui souhaitons bon-succès.

On lit dans le *Byzantis* :

Sa Sainteté le Patriarche Ocuménique informé que malgré les ordres donnés à l'Archimandrite Nilos de quitter l'Egypte et de se rendre à son monastère du Mont-Athos, celui-ci persiste dans ses prétentions au trône patriarcal d'Alexandrie; le Saint Synode a prononcé, d'accord avec lui, la dégradation ecclésiastique de cet Archimandrite.

M^r le Comte Zizinia, arrivé par un des derniers courriers, est porteur de diverses décorations de l'ordre de Léopold, notamment la croix de commandeur pour S. E. Liuant bey.

MARCHÉ DE MINET-EL BASSAL.

Revue du 15 au 21 Septembre 1869.

COTONS.—Notre marché semble un peu se ranimer par l'apparition des cotons de nouvelle récolte qui sont entrés en pleine vente dans les opérations en disponibles et ont trouvé preneurs de 25 à 26 T. ; ils comptent pour un chiffre de 500 Balles sur celui de 1300 Balles traitées pendant la semaine, et la faveur s'attache chaque jour davantage à ces nouvelles sortes au détriment des précédents produits qui ont vu leurs cours baisser d'un talari ; ils ont coté comme suit : *Fair* 23 1/2 \ 24 1/2 — *Middling* bas 17 ; — *Ecart*s de 8 à 10 T. avec une tendance à diminuer encore.

La demande est néanmoins peu stimulée, ce qu'il faut attribuer aux alternatives de calme et de reprise que nous avons vu se produire à Liverpool pendant ces derniers jours; du reste, nos arrivages ont encore trop peu d'importance pour pouvoir donner satisfaction à une bonne activité qui, si elle venait à se produire, provoquerait une hausse insolite hors de rapport avec les cours actuels des marchés de consommation.

Les avis que nous avons pu recueillir sur la qualités de nos cotons nouveaux sont unani-

mes pour témoigner de la satisfaction qu'ils donneront aux acheteurs, et si, comme il y a lieu de l'espérer, les arrivages continuent à soutenir la bonne opinion que se sont acquises les premières expéditions, nous pouvons assurer qu'ils seront supérieurs à ceux de la campagne dernière. Le rendement paraît devoir être plus considérable aussi, ce que rend fort probable la bonne élévation des eaux du fleuve qui s'élèvent de 5 pics 1/2 au dessus du niveau de la précédente année à pareille date. Il faut espérer qu'aucun accident ne viendra détruire cette appréciation et que le bon et incessant gardiennage des dignes préservera nos récoltes de toute fâcheuse éventualité.

Les opérations sur contrats sont toujours très réduites et les prix en voie de baisse; il s'est traité environ 1800 B. pour livraison décembre à 22 3/4 et 23 1/2 T. Il ne s'est rien fait en dehors de cette échéance.

Nos existences à Liverpool ne subissent pas de changements appréciables, ce qu'explique le chiffre réduit des ventes journalières, compensé par les arrivages.

Voici quelle était la situation du stock cotonnier à la date du 2 septembre courant:

en 1869	}	Egypte.....	23,000	} Balles
		Etats-Unis...	94,000	
		Bésil.....	32,000	
		Levant.....	1,200	
		Inde et Chine	269,000	

Total Balles 419,200

contre

en 1868	}	Egypte.....	28,000	} Balles
		Etats-Unis...	475,000	
		Bésil.....	443,000	
		Levant.....	3,000	
		Inde et Chine	492,000	

Total Balles 511,000

Soit	}	Egypte	en moins	5,000	} Balles
		Etats-Unis	idem	81,000	
		Bésil	idem	81,000	
		Levant	idem	4,800	
		Inde et Chine	en plus	76,000	

Une réduction notable s'est produite dans le chiffre des existences en mer en cotons d'Amérique qui n'était plus à la date sus indiquée que de 41,000 B. contre 6000 B. l'en dernier, à la même époque.

Les nouvelles de New-York reçues par la malle hebdomadaire étaient meilleures et indiquaient les cours relevés avec des affaires plus actives: le *Midtling Upland*, 35 cents (or 132 1/2); mais celles des ports du Sud sont tout à fait sans intérêts, les stocks y sont in liqués comme absolument nuls.

Par voie télégraphique de même provenance, les avis reçus se résumaient comme suit à la date du 2 courant.

Recettes totales depuis le 1^{er} septembre 1868 2,403,000 B. contre 2,188,000 B. l'année dernière à la même époque.

Exportation 1,144,500 B. (contre 1,657,000) dont pour l'Angleterre 993,000 et pour la France 226,000.

Stock général dans tous les ports de l'Union, 8000 B. contre 51,000, l'an passé, même date.

Le temps était favorable à la cueillette qui commençait à s'effectuer.

GRAINES DE COTON.—Les affaires sont toujours calmes et sans activité. Les ventes de la huitaine se sont élevées à 3500 ardebs environ dans des prix qui ont varié de 81 à 90 PT. ; en dernier lieu, ils étaient un peu mieux soutenus et cotaient de 85 à 91 PT. ; mais la demande reste très refroidie.

Il ne s'est rien fait à livrer et les cours de 83 1/2 pour novembre et 82 1/2 pour décembre et janvier sont purement nominaux.

COMESTIBLES ET CÉRÉALES—Une bonne activité a régné sur toutes ces sortes et bien que les ventes, aient atteint un chiffre assez élevé, nos prix n'en ont été que faiblement affectés; nos opérations de la semaine, sur disponibles, se résument comme suit :

Blés.—Ventes 23000 ardebs dont 16500 *Saïdi* cotant en dernier lieu de 190 à 191 PC. et 6500 *Béhéra* dans les mêmes limites.

Fèves.—Ventes 26 700 ardebs dont 24 700 *Saïdi* fermes de 193 à 194 et 2000 *Béhéra* de 194 1/2 à 195 PC.

Orges.—1400 ardebs de 97 à 100 PC. prix soutenus et arrivages réduits.

A terme, nous ne connaissons qu'une opération de 200 ardebs *Blé Saïdi* consignables en décembre traitée à 113 1/2 PT. La demande est calme sur toutes ces sortes. Quelques parties de *Graines de Lin* disponibles ont trouvé acheteurs à 235 et 260 PC. et en dernier lieu 250. Leur importance totale est de 700. ardebs. Les arrivages sont insignifiants.

MARCHÉ DU CAIRE.

GOMMES.—Le stock est absolument nul en *Arabiques* et *Talki*, et si nous devons en croire les avis qui nous parviennent du Haut Nil, nous ne devons pas attendre d'arrivages de quelque importance avant 15 ou 20 jours—Constatons, en attendant, la cote toute nominale, de 770 à 784 pour les premières et de 370 à 375 pour les secondes. A ce premier prix, il s'est traité une partie de 78 fardes arrivées tout récemment. La demande de ces sortes est très soutenue, ce qui ne doit pas laisser espérer de réduction sur les prix ci-dessus indiqués.

Les *Suakim* sont assez abondantes, mais peu demandées; il existe sur place environ 450 à 500 fardes qui ont cours de 420 à 445 P. C. les 133 rot.

MOKA.—Bien tenus et prix fermes à 754 P. C. brut, et 850 P. C. grabelés. Demande bonne pour la consommation, insignifiante pour l'exportation à cause des hauts prix.

CIRE JAUNE.—Provenance *Hedjazi*, 1700 P. C.; *Beladi* 1950 P. C. les 125 rot. Stock nul.

ENCENS.—*En sorte* 320 P. C., 3/4 larmes, 600 P. C. les 125 rot. Sans affaires.

NACRE.—*Petite écaille*, 44 P. C. —*Grande* 14 P. C. l'oque.

SÉNÉ.—*Sennari*, 360 les 100 rot. *Hedjazi* 4 1/2 P. C. l'oque.

PEAUX.—*de Bœufs*—*Hedjazi* 44 3/4 P. C. *Sennari* 42 1/2 P. C. l'oque; —*de Chèvres*—3 1/2 à 6 1/2 suivant qualité.—*de Moutons* 4 P. C. la pièce.

DENTS D'ÉLEPHANTS—de 24 à 25 Lst. les 100 rot. suivant grosseur. Stock insignifiant.

TAMARIN—En provenance de *Suakim* 400; du *Sennaar* 500; du *Darfour* 650 P. C. les 440 rot.

Le rapport actuel de la Piastre courante sur la place du Caire est de 156 P. C. p. 20 francs effectifs et de 196 P. C. pour la Livre Ster.

Les 100 rotolis équivalent à 36 Oke s ou 44 kilogrammes ou 99 Livres Anglaises ou 84 founts de Vienne.

ANNONCES.

ETABLISSEMENT HYDRO-MINÉRAL DE POUQUES-LES-EAUX Nièvre

SOURCE SAINT LÉGER
déclarée d'intérêt public par décret impérial du 4 août 1860.

EAU ALCALINE, ferrugineuse, iodée et gazeuse, apéritive et reconstituante ordonnée depuis trois siècles par les médecins et employée avec un succès constant dans les maladies des voies digestives, urinaires, génitales et affections de sang.

Ces eaux s'expédient par caisses de 30 bouteilles (en très beau verre)—se défier des substitutions et exiger le nom de la source sur l'étiquette rose, sur la capsule et sur le bouchon.

Prix de la CAISSE de 30 Bouteilles 24 —
« « Bouteille — 75

PASTILLES DIGESTIVES

La boîte à divers arômes . . . 2 —

SELS pour BAINS STIMULANTS

Le Rouleau
Se défier des contrefaçons et exiger le nom de la Source St Léger, les marques et le contrôle de la Société de Pouques sur tous les produits.

S'adresser pour traiter à M^r Sabin PERAGALLO seul dépositaire à Alexandrie (Egypte).

F. CORBET

55, rue Paradis 55,
MARSEILLE.

GRAND ENTREPOT

De Meubles Neufs et d'occasion, riches et ordinaires, Meubles en bois sculpté, marqueterie, incrustation cuivre et bois noir, etc.

AMEUBLEMENTS COMPLETS

pour Salon, Chambre, Salles à manger, Bureaux &c. en bois de palissandre, acajou, noyer fantaisie, &c.

SIÈGES ET SOMMIERS ÉLASTIQUES

GLACES, PENDULES, LUSTRES.

N.B.—Les achats, faits dans de bonnes conditions, permettent de vendre à prix réduits.

EXPORTATION

AU PLAT DORÉ

Rue de l'Église Anglaise.

PORCELAINES, FAIENCES, CRISTAUX

ET AUTRES ARTICLES

DES MEILLEURES FABRIQUES DE FRANCE

Le Propriétaire Gérant E. JACQUIN.

General Printing Office, Maison Adro.